

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 29 octobre 2020 21:17

À : PREF31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 29-10-2020

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 28 octobre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 305 (+12) hospitalisations en cours dont 67 (+3) en réanimation ;
- 143 (+2) personnes décédées ;
- 223(+4) clusters dont 115 (+) clôturés.

Du 14/10 au 20/10	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	400,9 / 100 000 (+)	472,6/ 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	314,4 / 100 000 (+)	302/ 100 000 (+)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	60,98 % (+)	60,98% (+)	> 30 %

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

– Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.

– Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.

– La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

Vous trouverez en pièce-jointe un document synthétique réalisé par l'ARS présentant la situation épidémiologique dans les EPCI du département au regard de ces 3 indicateurs.

2. Allocution du Président de la République et discours du Premier Ministre

Face à la dégradation de la situation sanitaire en France, le président de la République a annoncé hier soir la mise en place du confinement dès le jeudi 29 octobre à minuit avec les principales mesures qui seront prises dans les prochaines heures :

- Les déplacements seront interdits, sauf pour les retours des vacances de la Toussaint et une attestation sera désormais nécessaire pour tout déplacement ;
- Les bars et les restaurants, ainsi que les commerces non essentiels seront fermés ;
- Les écoles, les collèges et les lycées resteront ouverts, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur passeront à l'enseignement à distance sauf pour les travaux pratiques ;
- Le télétravail sera généralisé mais les guichets des services publics, les usines, les exploitations agricoles et les entreprises du BTP resteront ouverts ;
- Les visites en maison de retraite resteront autorisées en respectant des règles sanitaires strictes ;
- Ces mesures entreront en vigueur vendredi à 0H00 et s'appliqueront au moins jusqu'au 1er décembre 2020.

Vous trouverez ci-joint l'allocution complète du Président de la République ainsi que le discours du Premier Ministre prononcé devant l'Assemblée nationale ce matin.

Le Premier ministre s'est également exprimé ce soir pour détailler les mesures applicables pendant le confinement.

Des précisions sur l'application de ces mesures vous seront apportées dans les meilleurs délais.

3. Attestation de déplacement dérogatoire

L'attestation de déplacement dérogatoire sera disponible en ligne ce soir sur le site du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou via l'application

TousAntiCovid téléchargeable sur votre mobile: [l'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement ici.](#)

4. Réouverture des centres de consultation Covid

Dans le cadre de la recrudescence de la pandémie de Covid-19, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) et le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers (CDOI) travaillent en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la préfecture et le soutien des collectivités territoriales à la mise en place de centres de consultations médicales pour les personnes atteintes par le Covid.

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez vous adresser au président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins : Professeur Stéphane OUSTRIC - 06 07 05 69 48.

5. Rentrée scolaire

Le Premier Ministre, Jean Castex, a indiqué ce matin que le port du masque à l'école sera étendu aux enfants du primaire, dès l'âge de 6 ans. Le protocole sanitaire sera adapté et renforcé pour assurer la protection des enfants, des enseignants et des parents d'élèves, conformément au dernier avis du Haut Conseil de Santé Publique. Des précisions seront transmises ultérieurement.

A noter que le lundi 2 novembre la reprise des cours débutera par une matinée d'hommage à Samuel Paty, assassiné le vendredi 16 octobre dernier. La matinée sera organisée en 3 temps :

- *Un premier temps de concertation, jusqu'à 10h00, qui permettra aux équipes éducatives de se réunir pour envisager de manière collective l'organisation de la matinée. Un dispositif de prise en charge des élèves sera mis en place pour les élèves qui, ne pouvant être gardés par leur famille jusqu'à 10H00, arriveraient dans les établissements scolaires avant cet horaire.*
- *Un deuxième temps de séquence pédagogique, en classe. Les professeurs répondront aux questions de leurs élèves sur l'attentat et engageront une réflexion autour des Valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'École.*
- *Un troisième temps de recueillement consistera en un hommage solennel à Samuel Paty et une minute de silence sera observée. Les élus locaux pourront s'associer à celui-ci dans les établissements scolaires qui leur sont rattachés, en se rapprochant du directeur académique. Aucune prise de parole n'aura lieu lors de l'hommage.*

6. Dispositif de suivi de crise en préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : 05.34.45.33.30

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au 0 800 130 000 destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT.